

ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LE SERVICE PUBLIC

Les élections professionnelles 2022 qui auront lieu la première semaine de décembre revêtent une importance considérable pour les personnels, quels que soient leurs secteurs d'activité et affectations.

En effet, **il s'agit de faire élire**, dans les CAP, les délégué·es du personnel que vous pourrez saisir en cas de décisions individuelles défavorables vous concernant, prises par les directions ou échelons hiérarchiques.

Ces possibilités de **recours individuels** restent indispensables à la défense des personnels.

Votre participation aux **différents scrutins** est donc décisive pour choisir et donner de la force à vos représentant·es du personnel.

Indépendance, opiniâtreté, expertise des situations professionnelles et des conditions de travail, projet syndical cohérent :

Faites le choix des candidat·es du SNASUB-FSU pour être représenté·e et défendu·e efficacement !

Faites le choix de délégué·es des personnels indispensables à votre représentation et défense individuelle !

Les CAPA sont consulté·es à votre demande sur les refus de la hiérarchie portant sur :

- la révision du compte-rendu d'entretien professionnel ;
- la demande de temps partiel ;
- l'autorisation de télétravail, initiale ou de renouvellement ;
- la démission, certaines demande de mises à disposition ou de cessation de fonctions ;
- la mise en œuvre du compte personnel de formation ;
- la demande de congés liée au compte épargne temps ;
- les autorisations d'absence pour suivre une action de préparation à un concours administratif ou de formation continue

Les CAPA sont automatiquement saisies sur :

- les refus demande d'actions de formation ;
- les refus de congés formation
- les refus de demande de congé de formation professionnelle..
- les refus de titularisation et prolongation de stage
- les licenciements en cours de stage pour insuffisance ou faute professionnelles

Les CAPA se réunissent en conseil de discipline

Pour **étudier la situation du ou de la fonctionnaire** à qui une faute est reprochée, défendre les collègues et examiner des propositions éventuelles de sanction des deuxième, troisième et quatrième groupes prévues par le statut général des fonctionnaires. **C'est une procédure contradictoire**, une garantie pour tous les personnels contre l'arbitraire !

Gagnons le rétablissement de toutes les compétences perdues des CAP !

Depuis la loi de transformation de la fonction publique, les CAP ne sont plus saisies pour l'examen des projets de tableaux de mutations et des promotions (avancements de grade et listes d'aptitude).

Cette perte de compétence ampute le droit des fonctionnaires à être défendu·es par leurs représentant·es face à des décisions hiérarchiques concernant leurs carrières.

Inacceptable pour nous !

Le SNASUB-FSU et la FSU se battent au quotidien pour le rétablissement de ce droit. Ils revendiquent l'abrogation des mesures qui privent nos CAPA de leurs compétences en matière de mutation et de promotion.

**Pour gagner toutes et tous ensemble,
VOTEZ SNASUB-FSU !**

Du 1^{er} au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀
avec le SNASUB-FSU



Pas de système éducatif sans nous !

Il faut faire reconnaître nos missions et métiers !

Il faut gagner l'accès massif à la catégorie B et sortir nos salaires des eaux du SMIC !

Ces élections professionnelles se déroulent dans un contexte particulier pour les personnels administratifs, quelle que soit leur affectation : à l'éducation nationale, dans l'enseignement supérieur, à Jeunesse et Sports, au CNOUS/CROUS ou bien dans les établissements publics nationaux...

En effet, depuis 2021, nombreuses ont été les annonces d'un plan de requalification de notre filière et les mesures ministérielles ou académiques de mise en œuvre, sans

que – finalement – rien ne bouge vraiment pour pour la quasi totalité des adjoint-es administratifs.

Grilles de rémunération « smicardisées », revalorisation de l'IFSE mensuelle illico rognée par l'inflation, insuffisance du nombre de promotions possibles en catégorie B rendent les effets de ce plan difficilement significatifs pour le plus grand nombre.

Non, décidément, le compte n'y est pas !

Catégorie B

Il faut booster l'accès à la catégorie B !

Le SNASUB-FSU estime que presque tous les AdjAENES exercent actuellement des missions qui relèvent de la catégorie B. **Toutes et tous sont chargés de missions de plus en plus diversifiées** et doivent maîtriser bon nombre d'applications informatiques ainsi que des procédures de communication ou de gestion de dossiers complexes. **Les qualifications mises en œuvre par les AdjAENES** relèvent le plus souvent de la catégorie B !

Requalification

Gagner une requalification à la hauteur de la réalité des missions quotidiennes !

Les directions ministérielles et académiques ne savent plus à quelle catégorie se vouer pour identifier les postes concernés par la requalification. **Un·e agent·e de catégorie B** est celui à qui l'on confie des missions d'application des textes. Est de catégorie C tout agent à qui l'on confie des missions simples de secrétariat ou d'accueil... **Pour le SNASUB-FSU, c'est presque la totalité du corps des AdjAENES** qui devrait pouvoir accéder à la catégorie B.

Revalorisation

Indemnité mensuelle, rémunération indiciaire et pension de retraite

L'IFSE est prise en compte uniquement pour la retraite complémentaire.

Le calcul de la pension principale ne repose que sur la rémunération indiciaire des six derniers mois. C'est dire tout l'enjeu d'avoir des grilles revalorisées. C'est dire que l'IFSE est une bombe à retardement au moment du départ à la retraite. Leur montant doit s'intégrer dans l'indiciaire.

Vivre dignement de notre travail ! Il faut augmenter les salaires en catégorie C !

Avec le SNASUB-FSU, il faut gagner l'augmentation des rémunérations !

- **une valeur du point d'indice** fixé à 6€ et un salaire minimum fonction publique fixé à 1850€ net ;
- **l'indexation des rémunérations** sur l'inflation ;
- **une revalorisation générale** immédiate de l'ensemble de la grille indi-

ciaire par la distribution additionnelle de 70 points d'indice ;

- **une revalorisation de l'IFSE** pour corriger toutes les inégalités existantes, pour les harmoniser sur les meilleurs servis dans la fonction publique avant de gagner leur intégration dans le salaire indiciaire ;
- **un plan massif de requalification**

des emplois pour promouvoir tout le monde.

La direction générale des ressources humaines commune aux ministères de l'EN, de l'ESR, de JS **doit piloter un plan de revalorisation** quelle que soit l'affectation des personnels.

La revalo, il la faut pour toutes et tous !

Du 1^{er} au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀
avec le SNASUB-FSU

